



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25471
25 mars 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A l'issue de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante lors de sa 3186e séance tenue le 25 mars 1993, à propos de l'examen par le Conseil de la question intitulée "La situation en Bosnie-Herzégovine" :

"Le Conseil de sécurité se félicite tout particulièrement de la signature par le Président Alija Izetbegovic et M. Mate Boban des quatre documents du plan de paix pour la Bosnie-Herzégovine mis au point par les Coprésidents du Comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie.

En cette circonstance importante le Conseil de sécurité rend hommage aux efforts inlassables déployés par les Coprésidents, M. Vance et lord Owen.

Le Conseil de sécurité salue l'action des deux parties qui ont signé tous les documents et exhorte la troisième partie à signer sans délai les deux documents du plan de paix qu'elle n'a pas encore signés et à mettre fin à ses violences, à ses actions militaires offensives, au "nettoyage ethnique" et aux entraves à l'assistance humanitaire.

Le Conseil demande que toutes les parties cessent immédiatement les hostilités.

Le Conseil de sécurité attend maintenant un rapport du Secrétaire général sur les progrès de la Conférence internationale et se tient prêt à y donner suite et à adopter les mesures qui s'imposeraient pour qu'intervienne le règlement de paix."
